


EPTB

 Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/04/01**
**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)			X Procuration à Frédéric PASCAL
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)			
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2026

Le procès-verbal du comité syndical du 13 mai 2026, joint en annexe, est proposé à l'approbation des délégués.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident d'arrêter le procès-verbal de la séance du 13 mai 2026.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Absents : 0

Représentés : 3

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,


Stéphane PORRET





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/04/02**

**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
 Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)			X Procuration à Frédéric PASCAL
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)			
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

Présent

Publié le

Absent(e)

Représenté(e)

ID : 030-253002539-20260924-20260401_2-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Relevé des décisions du Président

Lors de sa séance du 13 mai 2026, le comité syndical a délégué au Président une partie de ses attributions en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le but d'assurer le bon fonctionnement des services.

Selon l'article L2122-23 du même code applicable par renvoi de l'article L 5211-2, le Président en rend compte au comité syndical.

Décision	Date	Objet	Durée	Montant
DEC2026-19	27/05/2026	Attribution Marché 2026-03-SR Travaux de renaturation des berges sur la zone endiguée de la basse vallée du Vidourle (Natura 2000) - Commune d'Aigues Mortes à la société GECO INGENIERIE	6 semaines	19 990€ HT
DEC2026-22	27/05/2026	Portant sur la signature d'un avenant au Marché 2025-11-SR Travaux de remise en état de la station de ressuyage ALTA sur la commune de SAINT LAURENT D'AIGOUZE	4 semaines supplémentaires	49 861€ HT
DEC2026-30	07/05/2026	Portant sur la signature de la convention de prêt à usage avec le gérant de la SCI Mas de Coutelle parcelle AN 208 sur la commune de Cannes et Clairan - Cours d'eau Le Cantarel	4 ans renouvelable deux fois	-
DEC2026-31	21/05/2026	Portant signature convention de mise à disposition de terrains en bord de la courme sur la commune de cannes et clairan avec Mr COSTE Vincent parcelles AK 241, AK 242, AK 245 et AK 246	4 ans renouvelable deux fois	-
DEC2026-32	29/05/2026	Attribution Marché 2026-02-SP Etude de l'Eutrophisation du Vidourle entre Sauve et Quissac à la société AQUASCOP	18 mois	150 550,80€ HT
DEC2026-33	06/07/2026	Portant sur la signature d'un avenant au Marché 2025-16-CO Investigations géotechniques complémentaires niveau AVP à Marsillargues, Lunel et St Laurent d'Aigouze	70 jours supplémentaires	8 270€ HT
DEC2026-34	08/06/2026	Attribution Marché 2026-05-FR Aménagement de locaux pour la création d'une salle de réunion : - Lot 1 : à la société SARL ROURISSOL - Lot 2 : à la société MENUISERIE SUTTER	Lot 1 : 2 mois Lot 2 : 4 semaines Lot 3 : 13 jours Lot 4 : 8 jours	Lot 1 : 75 119€ HT Lot 2 : 23 645,50€ HT Lot 3 : 9 482,37€ HT Lot 4 : 9 352€ HT Lot 5 : 3 727€ HT

		- Lot 3 : à la société MONLEAU ISOLATION - Lot 4 : à la société MCS CARRELAGES - Lot 5 : à la société SARL RENOVATION TRAVAUX INTERIEURS - Lot 6 : à la société MR ELECTRICIEN		
DEC2026-35	05/06/2026	Décision portant sur la signature de la convention de prestation de service avec la co-propriété VESTA gestionnaire du Floranet parcelle AP 541	4 ans renouvelable deux fois	0,50 centimes euros le mètre carré
DEC2026-36	15/06/2026	Attribution Marché 2026-04-CO Etude de zonage et de réduction du risque inondation - Commune de Aimargues à la société CEREG INGENIERIE	1 mois	57 950€ HT
DEC2026-37	19/06/2026	Décision portant sur la signature de la convention de mise à disposition avec la mairie de Cannes et Clairan parcelles AK 170 et AK 166	4 ans renouvelable deux fois	-
DEC2026-38	06/07/2026	Portant sur la signature d'un avenant au Marché 2025-03-CO Etude de zonage et de réduction du risque inondation - Commune de Lunel	-	9 950€ HT
DEC2026-39	23/07/2026	Attribution Marché 2026-06-ED Mission de MO des travaux d'optimisation de la gestion de l'eau sur les béal du Haut Vidourle dans le cadre de la DIG à la société SERET INGENIERIE	17,5 mois	17 565€ HT
DEC2026-40	13/07/2026	Demande subvention Fond vert inondation pour le projet de confortement des digues de St Laurent d'Aigouze et Aigues Morte Zone B	-	80% du montant total des travaux
DEC2026-41	13/07/2026	Adhésion de l'EPTB à l'association CANUT	6 mois	90€ de juillet à décembre 2026
DEC2026-42	24/07/2026	Demande subvention Fond vert ingénierie pour le projet de confortement de la digue de St Laurent d'Aigouze (EISH)	-	Demande de subvention complète d'un montant de 29 200€ HT
DEC2026-43	28/07/2026	Attribution Marché D-2026-19-ER Mission de MO pour le confortement de la digue de Saint Laurent d'Aigouze (EISH) à l'entreprise SUEZ CONSULTING	6 mois	29 200€ HT
DEC2026-44	24/07/2026	Demande subvention Fond vert et agence de l'eau pour les travaux de restauration forestière et de gestion des bois morts au niveau du peigne à embase naturel à laval de la baignade de Lecques	-	Estimatif de 48000€ HT
DEC2026-45	03/08/2026	Portant sur la signature d'un avenant au Marché 2025-12-CO MO pour les travaux du projet rive droite - Lot 4 : Digue de 2nd rang de Lunel	1,5 mois	8000€ HT

DEC2026-46	12/08/2026	Portant sur la signature d'une promesse unilatérale d'achat SAFER Parcelle AL0008 et AL0225 sur la commune de Gallargues le Montueux	-	7213,13€ HT
DEC2026-47	13/08/2026	Demande subvention Fond vert inondation pour les travaux de confortement de la digue de 1er rang et la protection de la berge en amont du mas de terre de port - Commune de Saint Laurent d'Aigouze	-	80% du montant total des travaux
DEC2026-48	26/08/2026	Attribution Marché 2026-08-ER Accord Cadre à BC Travaux de terrassement et maçonnerie à l'entreprise GUINTOLI	12 mois à renouveler 2 fois par période de 12 mois	Montant max sur la durée totale du marché ne pouvant pas dépasser 384 195€ HT
DEC2026-49	19/08/2026	Signature de la convention pour le suivi de la reproduction de l'Alose feinte de Méditerranée sur le Vidourle convention 2026 avec la fédération de pêche du Gard	12 mois	1 000 €
DEC2026-50	19/08/2026	Signature de la convention opérationnelle d'application année 2026 suite convention de coopération	-	-
DEC2026-51	26/08/2026	Décision portant sur l'attribution marché 2026-09-SP phase 2 des travaux d'éradication des Jussies en amont de la retenue du barrage de la Rouvière	2 mois (61 jours)	41 435, 90 € H.T soit 49 723, 08 € TTC
DEC2026-52	07/09/2026	Décision portant sur la signature acte authentique notarié de vente des parcelles B1200 1202 1204 1395 sur la commune d'Orthoux Sérignac Quilhan zones expansion de crues	-	3201€ (B1200; 1202, 1204) 5300 € (B1395)
DEC2026-53	07/09/2026	Décision portant sur la signature de l'acte authentique notarié parcelle B 1394 commune d'Orthoux Sérignac Quilhan - zones expansion de crues	-	21 000 €

Les membres du comité syndical prennent acte à l'unanimité de la présentation de ces décisions.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Absents : 0

Représentés : 3

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Stéphane PORRET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/04/03**

**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
 Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)			X Procuration à Frédéric PASCAL
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)			
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Approbation du règlement intérieur du comité syndical de l'EPTB Vidourle

Par son article L2121-8 relatif au conseil municipal et s'appliquant au Comité syndical par renvoi de l'article L5211-2, le code général des collectivités territoriales dispose que l'assemblée délibérante « établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».

Le projet de règlement intérieur, joint en annexe, est proposé à l'approbation des délégués.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident d'approuver ce règlement intérieur qui entre en vigueur immédiatement.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Absents : 0

Représentés : 3

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Stéphane PORRET**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/04/04**

**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
 Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières) - Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)	X		
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan) - Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			X Procuration à Frédéric PASCAL
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet) - Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac) - Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros) - Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)	X		
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve) - Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)	X		

Présent(e)

Publié le

ID : 030-253002539-20260924-20260401_4-DE

S²LO

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM : Frais généraux et label EPTB

Objet : Installation du Comité de Bassin du Vidourle – Gestion concertée de l'eau

Vu les statuts de l'EPTB Vidourle,

Considérant que le comité de rivière ne peut être renouvelé en l'absence de contrat de rivière et de ce fait que le bassin versant ne dispose plus d'instance de concertation dédiée aux grands enjeux de l'eau regroupant les représentants des différentes parties prenantes,

Considérant l'ampleur du défi que représente l'adaptation au changement climatique sur le bassin versant ainsi que l'atteinte des objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau et la Directive Inondation,

Considérant que ces défis nécessiteront un important travail de concertation pour faire émerger des projets partagés ou établir des priorités,

Considérant qu'en l'absence de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ou de Contrat de Rivière, cette concertation ne pourra s'appuyer sur leurs instances dédiées,

Considérant par ailleurs que l'élaboration d'un contrat Eau & Climat et d'un Projet de Territoire pour les Gestion de l'Eau doivent pouvoir s'appuyer sur une instance de concertation à l'échelle du bassin versant,

Considérant que cette instance regrouperait une quarantaine de membres représentant les diverses parties prenantes du grand cycle de l'eau que sont les élus locaux représentés à minimum à 50%, les représentants du monde socio-économiques à minimum 25% et les partenaires institutionnels à maximum 25%, comme annexé à la présente délibération.

Cette instance serait présidée par l'EPTB Vidourle qui en assurerait également l'animation et le secrétariat. Ce conseil de bassin aurait pour vocation de :

- Partager le diagnostic des enjeux du bassin versant,
- Etablir les priorités d'actions à l'échelle du bassin versant pour l'adaptation au changement climatique, l'atteinte du bon état des cours d'eau et des milieux aquatiques, la prévention face au risque inondation,
- Piloter l'élaboration et la mise en œuvre des outils de gestion concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant,
- Contribuer à l'émergence de projets.

Cette instance de concertation relevant d'une initiative de l'EPTB Vidourle, elle ne disposera pas de pouvoir réglementaire et émettra des avis sur les sujets qui lui seront soumis tout en favorisant une parfaite information de l'ensemble des parties concernées.

Le Président de l'EPTB restera à l'initiative des réunions, des invitations et animera le fonctionnement de cette instance et des éventuelles commissions géographiques et/ou thématiques.

Une charte précisera le rôle, les missions et le fonctionnement du comité de bassin du Vidourle.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver la création d'un conseil de bassin Vidourle,**
- **De confier l'élaboration de la composition du comité de bassin du Vidourle au bureau de l'EPTB Vidourle, qui en informera le comité syndical,**
- **D'autoriser le Président à installer cette instance, à en définir les modalités précises de fonctionnement avec ses membres et, le cas échéant, à installer diverses commissions selon les besoins,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tous documents, réaliser toute opération financière relativement à mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Absents : 0

Représentés : 3

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Stéphane PORRET**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/04/05**

**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)			X Procuration à Frédéric PASCAL
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)			
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM 5 La défense contre les inondations

Objet : PAPI 3 Vidourle- Digue de second rang - Acquisition foncière – Parcelles AL8 et AL 225 – Commune de Gallargues-Le-Montueux (fiche Action PAPI 7.2a)

L'EPTB Vidourle a été informé de la vente des parcelles AL8 et AL225 sur la commune de Gallargues-le-Montueux.

L'EPTB Vidourle s'est positionné auprès de la SAFER (demande de préemption) pour acquérir ces parcelles : en effet, ces parcelles sont concernées par la création de la future digue de second rang sur la commune de Gallargues.

La désignation des parcelles concernées est reprise dans le tableau de synthèse suivant :

Commune de Gallargues Le Montueux		
Parcelle (section+N°)	Lieudit	Superficie
AL 8	Peras	0 ha 17 a 99 ca
AL 225	Peras	0 ha 07 a 47 ca
		0 ha 26 a 46 ca

Le calcul du coût **estimatif** de rétrocession **pour ces 2 parcelles** établi par la SAFER se décompose comme suit :

Composition prix	Rétrocession
Prix terrain (1,13 € au m ²)	3 000,00 €
Frais d'achat répercutés	910,00 €
Rémunération SAFER	500,00 €
Frais de portage par la SAFER	2 803,13 €
TOTAL Prix Rétrocession HT	7 213,13 €
TVA	1 442,63 €
Prix Rétrocession TTC	8 655,76 €

A cela s'ajoutent des frais de notaire estimés à 1 280 €.



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/04/06**

**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
 Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L' an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)			X Procuration à Frédéric PASCAL
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)			
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ – Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM 5 La défense contre les inondations

Objet : PAPI 3 Vidourle - Digue de second rang - Acquisition foncière – Parcelles AM 142 et AM 143 – Commune de Gallargues-Le-Montueux (fiche Action PAPI 7.2a)

L'EPTB Vidourle a été informé de la vente des parcelles AM 142 et AM 143 sur la commune de Gallargues-le-Montueux.

L'EPTB Vidourle s'est positionné auprès de la SAFER (demande de préemption) pour acquérir ces parcelles : en effet, ces parcelles sont concernées par la création de la future digue de second rang sur la commune de Gallargues.

La désignation des parcelles concernées est reprise dans le tableau de synthèse suivant :

Commune de Gallargues Le Montueux		
Parcelle (section+N°)	Lieudit	Superficie
AM 142	Escourjades	0 ha 26 a 92 ca
AM 143	Escourjades	0 ha 26 a 92 ca
		0 ha 53 a 84 ca

Le calcul du coût **estimatif** de rétrocession **pour ces 2 parcelles** établi par la SAFER se décompose comme suit :

Composition prix	Rétrocession
Prix terrain (2€ au m ²)	10 768,00 €
Frais d'achat répercutés	1 490,00 €
Rémunération SAFER	1 292,16 €
Frais de portage par la SAFER	809,84 €
TOTAL Prix Rétrocession HT	14 360,00 €
TVA	2 872,00 €
Prix Rétrocession TTC	17 232,00 €

A cela s'ajoutent des frais de notaire estimés à 1 610 €.



Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver cette acquisition,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tous documents, réaliser toute opération financière relativement à mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Absents : 0

Représentés : 3

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Stéphane PORRET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/04/07**

**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)			X Procuration à Frédéric PASCAL
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)			
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM 5 La défense contre les inondations

Objet : PAPI 3 Vidourle - Création des digues de second rang de la rive gauche - Acquisition foncières pour les mesures compensatoires – Parcelles AP 60 à 64 - Commune d'Aimargues (Fiche action 7.2b)

Dans le cadre de la création des digues de second rang sur la rive gauche du Vidourle sur les communes de Gallargues le Montueux et d'Aimargues, il est nécessaire de mettre en place des mesures de compensation agricole et/ou environnementale. Pour l'ensemble du projet d'aménagement de la rive gauche du Vidourle, la superficie des surfaces à compenser s'élève à environ 52 ha dont 23,7 ha pour des espèces comme l'Œdicnème, l'Outarde, le Lapin et 28,9 ha pour des espèces comme le Lézard ocellé, le Lapin, la Magicienne...

À la suite de la prospection du secteur et à la rencontre de propriétaires de terrains qui seraient intéressants en termes de milieux et d'espèces, l'EPTB Vidourle a la possibilité d'acquérir sur la commune d'Aimargues les parcelles suivantes :

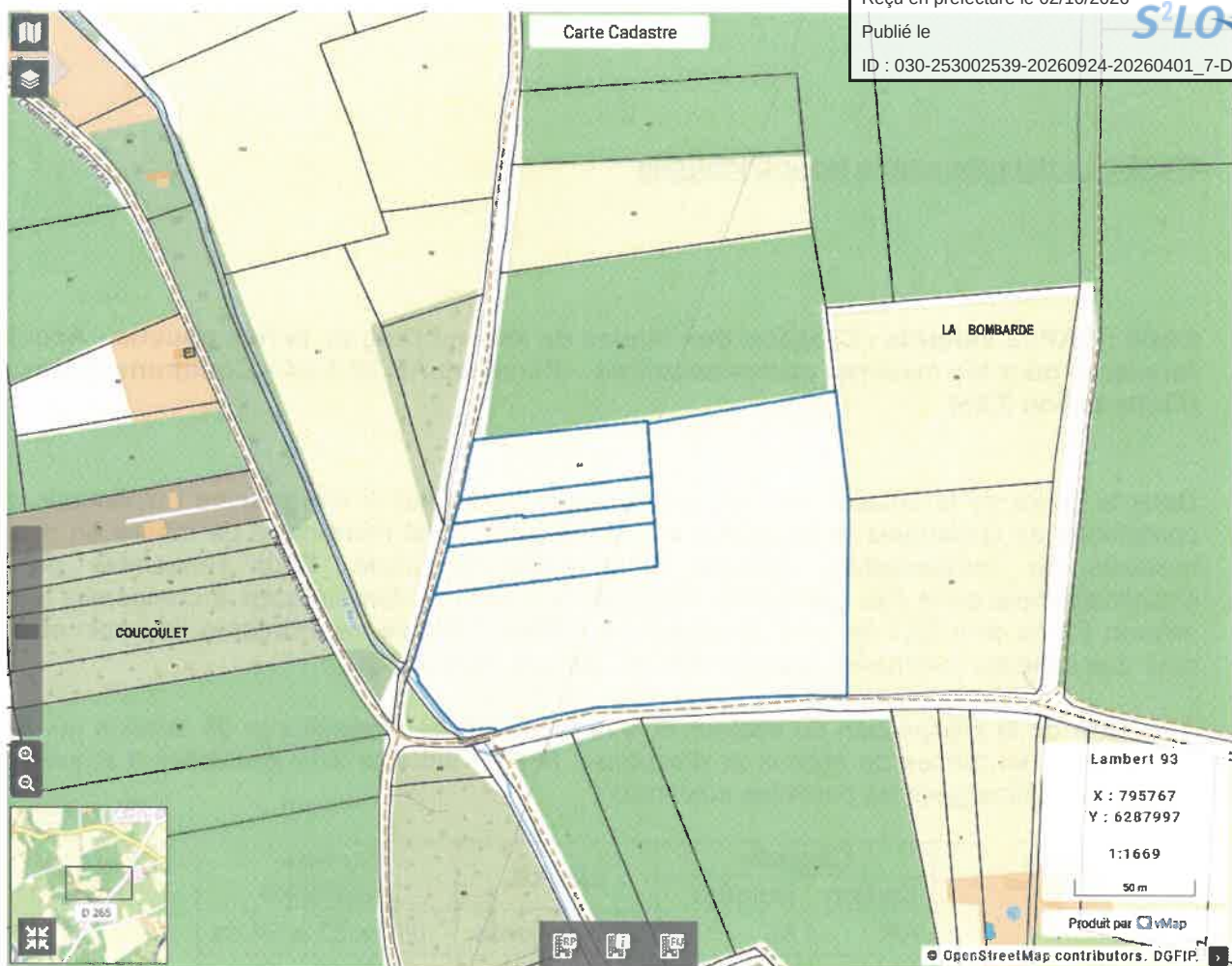
Cadaastre		Lieu-dit	Surface cadastrale
Section	Numéro		
AP	60	La Bombarde	01 ha 53 a 04 ca
AP	61	La Bombarde	00 ha 17 a 22 ca
AP	62	La Bombarde	00 ha 07 a 67 ca
AP	63	La Bombarde	00 ha 08 a 55 ca
AP	64	La Bombarde	00 ha 18 a 51 ca
			02 ha 04 a 99 ca

Ces parcelles présentent en effet plusieurs intérêts :

- Proximité géographique avec la zone de projet
- Proximité avec les parcelles AP 10, 12, 13, 14, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71 (soit 13 ha 63 a 26 ca) ayant fait l'objet d'acquisitions (délibérations N°2025/04/07 et 2025/04/09)
- Proximité avec des parcelles en cours de négociation pour une superficie de 9 ha 80 a 84 ca

Ce qui représente au total, une superficie totale acquise ou en cours d'acquisition de 25 ha 49 a 09 a.

Il est proposé d'acquérir ces 5 parcelles d'une superficie globale de 20 499 m² pour un montant de 2,10 euros le m² soit un montant global de 43 047,90 euros arrondi à 43 500 euros.



Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver cette opération,**
- **D'autoriser le président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toutes opérations financières relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Absents : 0

Représentés : 3

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Stéphane PORRET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/04/08**

**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
 Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L' an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)			X Procuration à Frédéric PASCAL
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)	X		
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)			
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM 5 La défense contre les inondations

Objet : PAPI 3 Vidourle - Diagnostic et propositions d'aménagements pour mise en sécurité des franchissements routiers communaux du bassin du Vidourle (Fiche action 3.4)

L'EPTB Vidourle est compétent en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) pour le compte des EPCI-FP membres.

Par délibération du 28 mars 2024, les élus du comité syndical réunis à Villetelle ont décidé d'engager une étude stratégique recensant les différents passages à gué communaux dangereux présents sur le bassin versant du Vidourle. Cette étude permettra d'identifier et prioriser les points à équiper et définira un plan d'équipement de sécurisation en fonction de la hiérarchisation des points.

Les prestations sollicitées sont les suivantes :

- **Phase 1** : la réalisation d'un état des lieux des ouvrages de franchissement existants sur le bassin
- **Phase 2** : hiérarchisation des ouvrages de franchissement en termes de risques et d'enjeux
- **Phase 3** : évaluation technique et financière des travaux à réaliser pour sécuriser les accès en cas de crues (barrières, signalisations, zone de retournement...)
- **Phase 4** : intégration des modalités de fermeture et de gestion en crise (fermeture/ouverture) dans le cadre des plans communaux de sauvegarde et dans les plans intercommunaux de sauvegarde

Il sera proposé de mettre en place un comité de pilotage de l'étude, constitué par :

- Les représentants de l'EPTB Vidourle
- Les représentants des communes du bassin versant et des EPCI
- La DDTM 30
- La DDTM 34
- La DREAL Occitanie
- La Région Occitanie
- Le Département du Gard
- Le Département de l'Hérault
- SDIS 30 et 34
- Gendarmerie 30 et 34

Le comité de pilotage se réunira à minima 4 fois :

- Au début de l'étude,
- Au rendu du diagnostic
- Au rendu du projet et à la conclusion

L'estimatif de cette étude est de 40 000 euros HT.

L'EPTB a obtenu un financement fond vert à hauteur de 80% du montant hors taxes.

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver l'engagement de cette étude sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vidourle,**
- **De mandater le Président pour engager la consultation des bureaux d'études,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Absents : 0

Représentés : 3

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Stéphane PORRET**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/04/09**

**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
 Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières) - Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)	X		
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan) - Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			X Procuration à Frédéric PASCAL
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet) - Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac) - Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros) - Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)	X		
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve) - Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)	X		

Présent

Publié le

Absent(e)

Représenté(e)

ID : 030-253002539-20260924-DEL20260409B-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM 5 La défense contre les inondations

Objet : PAPI 3 Vidourle - Etude de zonage du risque inondation Gallargues Le Montueux (fiche action 4.1)

Dans la continuité des études de zonage déjà menées dans le cadre de son PAPI 2, l'EPTB Vidourle souhaite réaliser dans son PAPI 3 une nouvelle série d'études de zonage afin de compléter la connaissance du risque sur plusieurs communes de son bassin versant dont la commune de Gallargues le Montueux qui fait également l'objet d'un projet de digue de second rang (projet rive gauche).

L'aléa inondation du Vidourle sur cette commune a déjà été étudié dans le cadre du projet Rive Gauche, les données sur cet aléa seront issues du Modèle hydraulique construit par EGIS Eau. Il est également à noter qu'une étude hydraulique ayant pour objectif de caractériser l'aléa inondation par ruissellement pour la pluie de référence sur l'ensemble de la commune a été réalisée par le BET ABC INGE en 2025.

Dans la continuité de son projet d'aménagement, l'EPTB Vidourle a notamment besoin d'une étude précise sur les axes d'écoulement notamment afin de dimensionner les bassins de rétention envisagés et tenir compte de la concomitance d'une crue du Vidourle et du ruissellement pluvial sur la commune.

L'étude de zonage devra déboucher sur la définition des zones soumises au risque inondation et les prescriptions qui en découlent. L'étude viendra ainsi compléter la donnée PPRI existante sur la commune et particulièrement sur le risque ruissellement. Les zonages établis viendront s'annexer au PLU de la commune pour apporter une connaissance du risque.

La connaissance acquise du risque permettra également de calibrer les mesures de réduction de la vulnérabilité objet de l'axe 5 du PAPI 3 Vidourle.

Cette étude répond à plusieurs objectifs

- Recensement des risques inondations auxquels sont soumis la commune
- Proposition d'aménagements pour la protection des populations et notamment pour la réduction de la Vulnérabilité du Bati (Axe 5 - PAPI 3 Vidourle)
- Dimensionnement précis des ouvrages de gestion pluvial prévus dans le cadre du projet Rive Gauche (bassins de rétentions)

La prestation est découpée en cinq phases :

- Etat des lieux du risque inondation sur la commune
- Modélisation hydraulique et diagnostic territorial
- Elaboration du zonage inondation – Etat Actuel
- Proposition d'aménagements pour la réduction du risque inondation
- Elaboration du zonage inondation – Etat Aménagé

Il sera mis en place un comité de pilotage de l'étude, constitué par :

- La Commune de Gallargues le Montueux
- L'EPTB Vidourle,
- L'EPTB Vistre Vistrenque
- La Communauté de commune Rhône Vistre Vidourle
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard
- La Région Occitanie
- Le Département du Gard

L'estimatif de cette étude est de 120 000 euros HT (voir fiche action 4.1 PAPI 3 Vidourle)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	% DE SUBVENTION SUR MONTANT HT	MONTANT
REGION	20 %	24 000 €
ETAT	50 %	60 000 €

La part d'autofinancement de l'EPTB Vidourle s'élève à 60 000 € soit 30 % du montant HT (36 000 €) auxquels s'ajoute le portage total de la TVA (24 000€).

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver l'engagement de cette étude sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vidourle,**
- **De mandater le Président pour :**
 - **Déposer les demandes de financement auprès des financeurs dans le cadre du PAPI 3 Vidourle,**
 - **Engager la consultation des bureaux d'études après validation du plan de financement définitif par le comité de programmations des aides,**
- **D'autoriser le Président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toute opération financière relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Absents : 0

Représentés : 3

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Stéphane PORRET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/04/10**

**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
 Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières) - Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)	X		
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan) - Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			X Procuration à Frédéric PASCAL
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet) - Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac) - Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros) - Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)	X		
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve) - Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)	X		

Présent

Publié le

Absent(e)

Représenté(e)

ID : 030-253002539-20260924-DEL20260410B-DE

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM 5 La défense contre les inondations

Objet : PAPI 3 Vidourle – Projet Rive Gauche – Modalités de la concertation préalable, projets des digues de second rang d'Aimargues et de Gallargues le Montueux (fiches action 7.2a et 7.2b)

Il est rappelé au comité syndical que par délibération du 16 octobre 2025, l'EPTB a choisi de recourir à une concertation préalable avec garant préalablement au dépôt des demandes d'autorisations environnementales du projet « Rive gauche, création des digues de second rang d'Aimargues et de Gallargues le Montueux » du PAPI 3 Vidourle.

Il est porté à la connaissance du comité syndical que, par décision du 04 mars 2026, la commission nationale du débat public a accédé à la demande de l'EPTB Vidourle et désigné Madame Rachel Vindry en qualité de garante en charge du suivi du dossier.

En application des articles L120-1 et suivants du Code de l'environnement qui définissent les droits du public en matière d'information et de participation dans le cadre des projets susceptibles d'avoir un impact environnemental, le projet « Rive gauche, création des digues de second rang d'Aimargues et de Gallargues le Montueux, » du PAPI 3 Vidourle doit faire l'objet de la concertation préalable prévue par les articles L121-15-1 et suivant du même code.

La concertation préalable sera organisée selon les modalités prévues aux articles L.121-16 et L.121-16-1.

Pour mémoire, ce projet définit les modalités de protection des populations contre les inondations du Vidourle sur la partie aval du bassin versant en rive gauche. Il s'agit de la création de digues de protection des zones urbanisées des communes d'Aimargues et Gallargues le Montueux.

Afin d'assurer sa parfaite transparence et d'associer le public à ce projet qui a déjà fait l'objet de larges mesures de concertation lors de son élaboration, il convient de fixer les modalités de cette phase de concertation préalable de la façon suivante :

1 – Dates de la concertation : du mardi 03 novembre 2026 au jeudi 21 janvier 2027

2 – Avant l'ouverture de la concertation, et au plus tard le 19 octobre 2026 :

- Affichage physique et dématérialisé dans les Mairies concernées (Gallargues le Montueux et Aimargues) et au siège de l'EPTB
- Affichage sur site aux accès principaux de la zone endiguée
- Communiqué à la presse locale
- Edition d'une plaquette d'information, reprenant les éléments du projet et les modalités de la concertation

3 – Pendant la concertation :

- Réunion publique de lancement
- Permanences dans les Mairies concernées
- Réunions thématiques
- Mise à disposition du dossier sur le site de l'EPTB et ouverture d'une adresse électronique dédiée
- Réunion publique de clôture

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver les modalités de la concertation préalable ainsi présentées.**

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Absents : 0

Représentés : 3

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Stéphane PORRET**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
DELIBERATION
N°2026/04/11**

**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières)	X		
- Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)			
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan)			X Procuration à Frédéric PASCAL
- Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet)			
- Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac)	X		
- Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)			
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros)	X		
- Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)			
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve)	X		
- Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)			

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM 8: La protection et la restauration des sites naturels

Objet : Gestion du transport solide - Demande de financement pour les acquisitions foncières – Orthoux Sérignac Quilhan

Dans le cadre de la gestion du transport solide et des stocks de galets et sédiments bloqués par le barrage de Conqueyrac, il a été proposé dans le plan de gestion rendu par le bureau d'étude Dynamic Hydro en octobre 2023 de réinjecter les matériaux sur différents sites afin que ceux-ci soient récupérés et mobilisés lors des crues du fleuve.

La réinjection sera réalisée sur des terrains privés avec toutes les difficultés d'autorisations, de suivi et de gestion que cela comporte.

Par délibération du comité syndical du 19 juin 2025, il a été décidé de procéder à des acquisitions de parcelles sur 2 secteurs correspondant aux caractéristiques hydrauliques permettant une remobilisation des matériaux afin que l'EPTB puisse mener à bien sa mission en se facilitant les accès et les travaux de gestion des sites.

En l'occurrence sur la zone située sur la commune d'Orthoux Sérignac Quilhan, en bordure du Vidourle en amont de la confluence avec le Crieulon, les parcelles à acquérir concernées par ce projet, sont les suivantes :

Parcelle	Adresse	Superficie
A 287	Bruguières	00 ha 43 a 00 ca
A 288	Bruguières	00 ha 12 a 00 ca
A 289	Bruguières	00 ha 52 a 00 ca
A 290	Bruguières	00 ha 18 a 60 ca
A 291	Bruguières	00 ha 42 a 20 ca
A 292	Bruguières	00 ha 55 a 60 ca
A 294	Bruguières	00 ha 51 a 20 ca
A 300	Bruguières	00 ha 72 a 00 ca
A 301	Bruguières	00 ha 25 a 50 ca
A 302	Bruguières	00 ha 28 a 40 ca
A 303	Bruguières	00 ha 49 a 80 ca
		4 ha 50 a 30 ca



Le coût estimatif d'acquisition de ces terrains est de 28 890 euros auxquels s'ajoutent les frais de notaires estimés à 7 343 € soit un montant global estimé à 36 233 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'Eau 50%
- Département du Gard : 20%
- Fonds vert : 10%

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver cette opération et de s'engager à conserver la destination des terrains acquis**
- **De solliciter des aides de nos partenaires (Agence de l'eau, Département du Gard, Fonds vert) pour l'acquisition des terrains destinés à la réinjection de matériaux dans le cadre de la gestion du transport solide et de la gestion des milieux rivulaires**
- **D'engager des négociations foncières avec les propriétaires des parcelles**
- **D'autoriser le président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toutes opérations financières relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Absents : 0

Représentés : 3

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Stéphane PORRET**





EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**COMITE SYNDICAL
 DELIBERATION
 N°2026/04/12**

**Séance du jeudi 24 septembre 2026 à 09 heures 30
 Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sommières à SOMMIERES**

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre, les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessous se sont réunies, sous la présidence de séance de Monsieur Stéphane PORRET;

ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR MAIL LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
Elus des EPCI			
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises			
- Frédéric PASCAL - Titulaire (St Roman de Codières) - Robin JALIC - Suppléant (St Roman de Codières)	X		
CA Alès Agglomération			
- Philippe TALAGRAND - Titulaire (Lézan) - Jacqueline JANIEC – Suppléante (St Jean de Serres)			X Procuration à Frédéric PASCAL
CC Piémont Cévenol			
- Fabien CRUVEILLER - Titulaire (Cardet) - Nicolas DREVON - Suppléant (Quissac)	X		
- Serge CATHALA - Titulaire (Quissac) - Laurent GAUBIAC - Suppléant (Brouzet les Quissac)	X		
- Jean Martin DELORME - Titulaire (Cros) - Jean Marie CASTELLVI - Suppléant (Logrian Florian)	X		
- Cédric MARION - Titulaire (Sauve) - Roland GOURDIN - Suppléant (St Hippolyte du Fort)	X		

Présent

Publié le

Absent(e)

Représenté(e)

ID : 030-253002539-20260924-20260401_12-DE

SLO

CA Lunel Agglo			
- David COULOMB – Titulaire (Marsillargues) - Julie CROIN – Suppléante (Marsillargues)	X		
- Loïc FATACCIOLI – Titulaire (Boisseron) - David JEANJEAN – Suppléant (St Sériès)	X		
- Jérôme BOISSON – Titulaire (Villetelle) - Adeline MARTINEZ - Suppléante (Villetelle)	X		
- Christophe CALVET – Titulaire (St Nazaire de Pézan) - Jean Antoine OTALORA – Suppléant (Saturargues)	X		
- Pascal CHABERT – Titulaire (Lunel) - Jean Louis MANIEZ - Suppléant (Lunel)	X		
CA Pays de l'Or			
- Bernard REY - Titulaire (La Grande Motte) - Brice BONNEFOUX – Suppléant (La Grande Motte)	X		
CC Pays de Sommières			
- Stéphane PORRET – Titulaire (Sommières) - Marc DUCHENNE – Suppléant (Lecques)	X		
- Sandrine SERRET – Titulaire (Cannes et Clairan) - Clément ROUSSEL – Suppléant (Junas)	X		
- Marc LARROQUE – Titulaire (Salinelles) - Alain THEROND – Suppléant (Fontanes)	X		
CC Grand Pic Saint Loup			
- Eric RIGUET - Titulaire (Murles) - David DE MONTFUMAT - Suppléant (St Jean de Cornies)	X		
- Antoine MARTINEZ–Titulaire (Ste Croix de Quintillargues) - Gilles BERGER – Suppléant (Sauteyrargues)	X		
CC Rhône Vistre Vidourle			
- Adrien RUY - Titulaire (Gallargues le Montueux) - Laurent TORTOSA – Suppléant (Aubais)			X Procuration à Stéphane PORRET
CC Terre de Camargue			
- Philippe BROUSSES – Titulaire (St Laurent d'Aigouze) - Thierry FELINE – Suppléant (St Laurent d'Aigouze)	X		
- Joachim RAMS – Titulaire (Aigues Mortes) - Thierry MANCEL – Suppléant (Le Grau du Roi)	X		
CC Petite Camargue			
- Alain DUPONT – Titulaire (Aimargues) - Eric BERRUS – Suppléant (Le Cailar)			X Procuration à Philippe BROUSSES

ITEM 8: La protection et la restauration des sites naturels

Objet : PAPI 3 Vidourle - Zone d'Expansion de Crue du Crieulon - Demande de financement pour les acquisitions foncières – Orthoux Sérignac Quilhan (fiche Action PAPI 6.6)

L'étude pour la création de Zones d'Expansion de Crue (ZEC) sur le bassin versant du Vidourle a mis en avant l'intérêt de développer une ZEC en rive gauche du Crieulon sur la commune d'Orthoux-Sérignac-Quilhan.

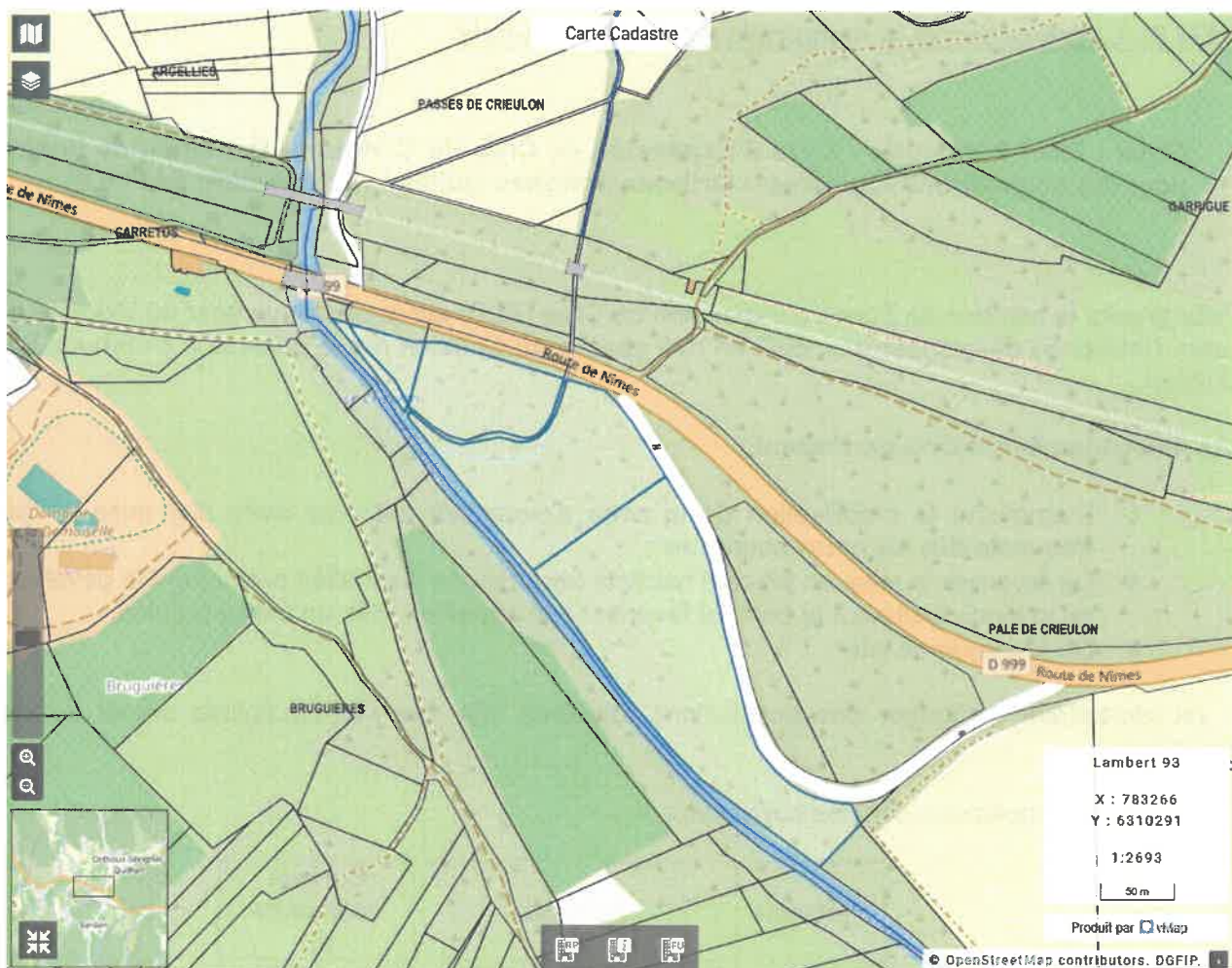
Les aménagements définis permettent :

- D'améliorer la mobilisation de la zone d'expansion de crue avec une mise en eau plus fréquente dès les crues courantes ;
- De favoriser la mise en place d'habitats écologiques diversifiés permettant le développement de la biodiversité sur la zone et favoriser son évolution vers un milieu humide.
- De renaturer ce site

Il est nécessaire d'engager des acquisitions foncières afin que l'EPTB puisse mener à bien cette opération.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Parcelles	Adresse	Surface cadastrale m ²
B 1200	PALE DE CRIEULON	4 914
B 1202	PALE DE CRIEULON	1 055
B 1204	PALE DE CRIEULON	434
B 1395	PALE DE CRIEULON	10 000
B 1394	PALE DE CRIEULON	18 742
		35 145



Le coût estimatif d'acquisition de ces terrains est de 29 501 € euros auxquels s'ajoutent les frais de notaires estimés à 5 500€ soit un montant global estimé à 35 001 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'Eau : 50%
- Département du Gard : 20%
- Région : 10%

Les membres du comité syndical délibèrent à l'unanimité favorablement et décident :

- **D'approuver cette opération et de s'engager à conserver la destination des terrains acquis**
- **De solliciter des aides de nos partenaires (Agence de l'eau, département du Gard, Région) pour l'acquisition des terrains destinés à la création de la zone d'expansion de crue sur le Crieulon**
- **D'engager des négociations foncières avec les propriétaires des parcelles**
- **D'autoriser le président à engager toute démarche, signer tout document, réaliser toutes opérations financières relativement à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 18

Absents : 0

Représentés : 3

Votants : 21

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Président,
Stéphane PORRET**

